



2538 Romont BE

PV

Assemblée -1- 2012
Mercredi 18 janvier 2012 à 20h00
Cabane forestière Romont

Président : M. Benoit Jean-Daniel
Secrétaire : Mme Henriksen Christine
Caissier : M. Voiblet Louis
Ayants-droit : 12

Le président souhaite la bienvenue à chacun et précise que cette assemblée, consacrée au budget 2012, a dû être reportée en janvier 2012 à cause d'un oubli de publication dans la feuille officielle et d'un report de date qui l'aurait placée trop près des fêtes de Noël. Aucune objection à ce report n'a été émise de la part de l'OACOT, à condition de limiter les dépenses jusqu'à l'acceptation du budget.

Il annonce que cette assemblée a été convoquée par publication dans la Feuille d'avis officielle du district de Courtelary no 46 du 15 décembre 2011 avec l'ordre du jour dont il donne lecture, à savoir :

Ordre du jour

- 1. Budget 2012**
- 2. Divers et imprévus**

Aucune modification n'étant demandée, c'est à l'unanimité que l'assemblée se reconnaît légalement constituée et accepte l'ordre du jour.

Le président propose un scrutateur en la personne de M. Marcel Benoit. Aucune autre proposition n'étant formulée, l'assemblée accepte à l'unanimité

1. Budget 2012

Le caissier, M. Louis Voiblet, présente le budget 2012 avec des chiffres basés sur les années 2010 et 2011. Il émet une remarque concernant le budget forestier. Le garde-forestier, qui vient d'entrer en fonction (le 1er octobre 2011), ne bénéficie encore d'aucune expérience. De plus, en considérant les dégâts occasionnés par la tempête Joachim, le budget tel que présenté ne pourra peut-être pas être scrupuleusement respecté.

M. Louis Voiblet signale une erreur dans le compte bourgeois (942-314.04: entretien autres bâtiments). CHF 8'000.-- de plus sont prévus pour aménager un local dans les combles du bâtiment La Combatte afin d'y installer les archives de la Commune Bourgeoise. La commission des bâtiments sera mandatée pour élaborer un projet.

Le président précise que les CHF 6'000.-- figurant au budget (contrat signé avec Vigier concernant la redevance de la gravière Fraîche Fontaine, soit CHF 2.--m3) sont remis en question par Vigier. La gravière est éloignée des grands chantiers de Bienne et engendre



2538 Romont BE

des coûts supplémentaires pour y vider le matériel. Ils sont un peu réticents à l'idée de continuer à nous verser ce montant, mais proposent de le réduire à CHF 1000.-- et ainsi maintenir la gravière ouverte. A noter que jusqu'à présent, ils ont payé plus que le matériel qu'ils y vidaient.

Le président ouvre la discussion et diverses questions sont posées :

1. Pourquoi CHF 1'000.-- sont prévus à deux endroits soit, sous Administration bourgeoise, point 310.03 : frais divers du conseil et également sous point 317.02 : Crédit libre du conseil. Le caissier va étudier les années précédentes pour savoir exactement à quelles dépenses sont destinées ces différents montants.
2. Est-ce que la tempête Joachim aura des incidences sur le compte du bois ? Le président répond qu'elle aura des conséquences plutôt négatives. Le garde-forestier parle de 500 m³ de bois par terre. A noter qu'il faut compter CHF 10.--/m³ uniquement pour dégager ce qui est facilement accessible. Tout est enchevêtré et c'est compliqué et parfois dangereux de récupérer ce bois. Les subventions du canton étant accordées spécialement quand il s'agit de sapins et d'épicéas (pour lutter contre les attaques de bostryche), le président ne sait pas si le garde-forestier va réussir à obtenir une aide.
3. Y aura-t-il une augmentation de la location du Restaurant Communal (surtout si des travaux de rénovation sont régulièrement effectués)? Le président répond par la négative. Le loyer de l'appartement de 2 1/2 pièces rénové s'élève à CHF 650.-- + charges et vient d'être loué. Celui du Restaurant Communal s'élève à CHF 1'200.-- + charges. A noter que les locataires peinent quelque peu à payer les charges.
4. A quoi correspond le poste : Loyer des places ? le président répond qu'il s'agit des places de pique-nique.

Le président propose à l'assemblée des copies du budget. Personne ne se manifeste.

Quelqu'un remarque encore que les coûts des vérificateurs des comptes sont élevés : CHF 3'000.--.

Il n'y a plus de question et le président clôt la discussion. On passe au vote du budget 2012 avec un excédent de revenus de CHF 7'380.--, un total des charges de CHF 179'330.-- et un total des revenus de CHF 186'710.--. Le budget est accepté à l'unanimité.

2. Divers et imprévus

1. Le président souhaite la bienvenue à Mme Christine Henriksen, nouvelle secrétaire de la Bourgeoisie.
2. Le président informe que les Ponts et Chaussée ont envoyé une lettre concernant le mur qui longe le restaurant communal et qu'il faudra consolider. Une séance va être organisée avec eux prochainement.
3. Toujours pas de nouvelles quant au chemin de la Montagne de Romont.

Le président donne la parole à l'Assemblée.



2538 Romont BE

1. Quelqu'un demande combien paient les BKW pour leur pylône? Le président répond qu'ils paient un montant unique pour 25 ans. Il va se renseigner quand a eu lieu le dernier paiement et à combien il s'élevait.
2. Restaurant Communal : ne va-t-on pas changer le toit? (sur toute la longueur, tout est mouillé et le toit dégouline). Proposition de poser des taules-tuiles. Un devis va être demandé à M. Grünenwald.
3. En l'absence du président sport-culture-loisirs, Mme Christiane Kohler remercie la Bourgeoisie d'avoir mis la cabane forestière à disposition pour la nuit des étoiles.
4. Mme Corinne Gobat informe qu'il y a déjà beaucoup de réservations pour l'année 2012.
5. D'autre part, elle a cherché de la documentation pour changer les tables et les chaises de la cabane forestière. A vu une offre chez Jumbo (tables en chêne massif CHF 359.-- au lieu de CHF 599.--, chaises CHF 69.-- au lieu de CHF 119.--). Il faudrait prévoir 8 tables et une cinquantaine de chaises (avoir de la réserve en cas de dégât). Il faut compter entre CHF 6000.-- et CHF 6500.--. Vendredi le 20 janvier: les intéressés sont invités à se retrouver à 16.30 h. à Jumbo pour étudier les meubles.
6. Mme Corinne Gobat demande si on ne pourrait pas organiser le déneigement pour l'accès à la cabane forestière. (transport de matériel difficile). Est décidé que ceux qui louent peuvent, s'ils le désirent, organiser le déneigement avec M. Marcel Benoit (contre rémunération).
7. Quelqu'un souhaiterait qu'une machine à cafés qui puisse faire du café fort soit installée dans la cabane forestière.
8. M. Yvan Kohler informe que M. Voisard a écrit à la commune pour remercier de l'invitation qu'il a reçue pour le souper de fin d'année. Il était très content, mais malheureusement est tombé malade un jour avant et n'a pas pu participer.
9. La caissier a oublié l'argent pour la participation à l'assemblée. Il versera CHF 30.-- sur les comptes de chacun.
10. Le président annonce qu'après la prochaine assemblée, on organisera la raclette et profite de remercier tout le monde pour son engagement.
11. Quelqu'un informe que M. Valentin Kohler aimerait faire partie de la commission des bâtiments. La proposition est fort appréciée et le président lui donnera des nouvelles.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21.33 heures.

Pour l'Assemblée bourgeoise de Romont

Jean-Daniel Benoit
Président

Christine Henriksen
Secrétaire